

Le 9 février 2025

Madame Emmanuelle Wargon
Commission de Régulation de l'Énergie

Madame la Présidente,

Vous avez répondu le 31 janvier dernier aux questions posées sur France Inter dans le cadre de l'émission « Une semaine en France ». Votre éminente position et les problèmes aigus de coût de l'énergie électrique font que votre parole est de la plus haute importance et est écoutée par un large public. C'est pourquoi notre association est attentive à vos propos et aux conséquences de ceux-ci sur un sujet qui conditionne l'avenir de notre pays et requiert une information correcte des pouvoirs publics, de nos concitoyens et du tissu économique, par les autorités indépendantes telles que la CRE.

Vous avez été interrogée sur le dispositif ARENH et sur la transition vers le régime qui lui succédera. Vous avez déclaré « *On a effectivement un mécanisme qui s'arrête au 1^{er} janvier 2026, vous avez raison, qui était la manière dont EDF vend, jusqu'à présent, une partie de son électricité nucléaire via tous les fournisseurs, que ce soit EDF le fournisseur, ou les autres, jusqu'au client final, ...* ».

Cette déclaration ne peut que créer la confusion chez les auditeurs. En effet, ainsi que vous en avez connaissance, ce système de l'ARENH a été imposé à EDF qui ne vend pas cette électricité (le quart de la production nucléaire) mais est obligé de la céder à des concurrents et des industriels. Les volumes, la répartition et le tarif de cession sont imposés à EDF par vous-même et votre collègue. Le prix de cession a été fixé à un niveau particulièrement faible, inférieur au coût de revient global, conformément à vos recommandations. Il n'a fait l'objet d'aucune révision depuis douze ans, malgré les charges supplémentaires évidentes auxquelles devait faire face EDF.

Cette grave spoliation d'EDF et de ses actionnaires sera poursuivie jusqu'au terme du dispositif, fin 2025, malgré les alertes que nous vous avons adressées. Elle a de lourdes conséquences sur les capacités d'autofinancement et d'emprunt d'EDF pour le nucléaire futur. Ces conséquences seront subies par l'ensemble de la nation, alors que le dispositif ARENH aura permis d'enrichir des intérêts particuliers sous prétexte d'une fausse concurrence qui a renchéri les coûts du service. L'organisme que vous présidez n'avait-il pas un devoir d'alerte et de proposition à l'égard du gouvernement sur ces sujets, qui n'a pas été exercé ou qui n'a pas porté de résultat ? Ne devriez-vous pas recommander à État, à titre de compensation, de donner à EDF une garantie sur les emprunts destinés à financer les nouveaux réacteurs à hauteur des pénalités subies du fait de l'ARENH, avec réactualisation ?

Nous relevons également dans les réponses que vous avez apportées aux journalistes, l'écart important entre les coûts que vous annoncez au public pour l'éolien maritime et ceux que vous publiez officiellement dans la délibération de la CRE 2024-139 (Annexe 1 Charges de service public prévisionnelles au titre de l'année 2025, § 1.1.2.1 tableau 4 Quantités d'électricité sous obligation d'achat et coûts d'achat prévus par EDF au titre de 2025, donnant une valeur de 195,3 €/MWh pour l'Éolien en mer). Que peuvent comprendre les auditeurs et que doivent-ils croire ?

Nous estimons qu'il entre dans les mission de l'Autorité administrative INDÉPENDANTE que vous présidez de recommander au gouvernement pour des technologies, que leurs promoteurs affirment compétitives, de sortir du système des Appels d'Offres à prix garanti et complément de rémunération pour passer à un processus d'Autorisations, conforme aux lois du marché, en prix complets incluant les charges de réseau et les externalités requises, la vente de la production devant se faire via des contrats ou sur le marché d'échange. Compte tenu des coûts de production que vous annoncez, un tel dispositif devrait être accueilli de manière enthousiaste par les promoteurs de l'Éolien en mer. Nous faisons ainsi référence à la déclaration en septembre 2024 du Président de RTE, « *les ENR sont devenues un acteur majeur du système électrique, il faut que demain, elles aient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres moyens de production* ».

Madame la Présidente, devant ces enjeux majeurs pour notre système énergétique, nous considérons que la CRE, en tant qu'Autorité indépendante, devrait apporter aux français, comme au gouvernement, une information précise sur les errances actuelles du secteur électrique, dans le cadre de sa mission de « *veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France, au bénéfice de tous les consommateurs* ».

Je vous prie, Madame la Présidente, d'accepter l'expression de mes respectueux hommages,

Bernard ACCOYER



Président de PNC-France